

Participation

Frais de participation (déjeuner et rafraîchissements):

- 75 € pour les membres de l'ALDE et les étudiants (contre présentation d'un certificat d'inscription ou d'une pièce équivalente)
- 100 € pour les non membres *

L'inscription au séminaire se fait au moyen du talon ci-dessous, à renvoyer **avant le 5 novembre 2014** par courrier postal ou électronique ou par télécopie. Le nombre des places est limité.

Mr/Mme (nom et prénom)

Adresse:

n° tél: n° fax:

email:

- assistera au séminaire *Les incidences du développement durable et du droit de l'environnement en matière d'aménagement et de développement urbain**
- a versé le montant de€ sur le compte CCPL LU06 1111 1216 7234 0000 de l'Association luxembourgeoise pour le Droit de l'Environnement

A.L.D.E., 15 rue St. Ulric, L-2651 Luxembourg

Tél. (00352) 621 377 800, Fax (00352) 46 27 07

email: info@alde.lu; site web: www.alde.lu

ASBL à caractère scientifique (Mémorial C 1994 – p.16 686)

* L'ALDE est une institution agréée par le Conseil de l'Ordre pour la dispense de formations dans le cadre de la formation permanente des avocats.

**Association luxembourgeoise pour le Droit de l'Environnement
en coopération avec le CRP Henri Tudor**



**20^{ème} anniversaire de l'Association
luxembourgeoise pour le Droit de
l'Environnement**

sous le Patronage du Ministère du
Développement durable et des Infrastructures

**Les incidences du développement durable et
du droit de l'environnement en matière
d'aménagement et de développement urbain**

13 novembre 2014

**Lieu : Centre de Recherche Public Henri Tudor
29, avenue J.F. Kennedy
LUXEMBOURG – KIRCHBERG**

PROGRAMME

09.00 h	Accueil des participants	12.45 h	Déjeuner - Brasserie Tudor
09.30 h	Mot de bienvenue <i>Rita Raum-Degrève, Présidente de l'ALDE</i> <i>Marc Lemmer, Directeur Général, CRP Henri Tudor</i>	14.00 h	Ouverture de séance, Guy Loesch, Avocat, Secrétaire de l'ALDE
09.45 h	Allocution du Secrétaire d'Etat <i>Camille Gira, Secrétaire d'Etat au Développement durable et aux Infrastructures</i>	14.15 h	La mise en œuvre du développement durable et de la protection de l'environnement par les plans d'aménagement particuliers <i>Orateurs :</i> <i>Uta Truffner, CO3 Concept-Conseil-Communication</i> <i>et</i> <i>Claude Schuman, Architecte-Urbaniste, Ministère de l'Intérieur</i>
10.00 h	Ouverture de séance, Serge Marx, Avocat, Vice-Président de l'ALDE		Questions/réponses
10.15 h	Le droit de l'Union Européenne et l'aménagement du territoire – l'entrée par une porte dérobée. <i>Orateur : Edgard Arendt, Master en études juridiques européennes, Membre du Conseil supérieur pour un développement durable</i> Questions/réponses	15.30 h	Pause café
11.00 h	Pause café	15.45 h	Environnement, aménagement et développement durable en droit comparé : un aperçu en droit allemand <i>Orateur : Lothar Gündling, Membre du conseil d'administration de l'ALDE</i>
11.15 h	La prise en compte des préceptes d'un développement durable et des aspects environnementaux en matière d'aménagement du territoire <i>Orateur : Dawid Gawlik, Attaché de gouvernement, Affaires juridiques, Département de l'aménagement du territoire</i> Questions/réponses		Questions/réponses
12.00 h	La prise en compte des préceptes d'un développement durable et des aspects environnementaux en matière d'aménagement communal <i>Orateur : Marc Sunnen, 1^{er} Vice-Président du Tribunal administratif</i> Questions/réponses	16.30 h	Synthèse et conclusions <i>Florence Turk-Torquebiau, Avocate, Membre du conseil d'administration de l'ALDE</i>
		17.00 h	Clôture de la séance et verre de l'amitié